

LETTRE DU MAIRE DE LAVIOLLE

Juillet 2019

➤ **Journal**

Le journal de la commune est sorti. Il est en cours de distribution dans les différents hameaux du village. Il est disponible en mairie pour ceux qui ne l'aurait pas reçu .

➤ **Énergies**

Les habitants de la commune sont invités à participer à une SAS destinée à la production d'électricité avec des panneaux solaires. La société proposera aussi un système d'achat moins cher de l'électricité. Une réunion est prévue le 24 juillet en mairie à 18 h.

➤ **Recensement de la population**

Le recensement des habitants de Laviolle aura lieu début 2020.

Un agent recenseur sera donc recruté par la Commune afin de l'effectuer. Un affichage sera mis en place à ce moment là afin d'en informer la population. Il y aura la possibilité de se faire recenser par internet via des codes qui vous seront remis par l'agent recenseur recruté.

➤ **Pub**

La marque Automobile Mercedes a tourné un spot publicitaire à Laviolle. Peut être que des images de notre commune seront visibles à l'international.

➤ **Sécheresse**

La préfecture a publié un arrêté des services départementaux demandant des restrictions d'usage d'eau. Merci d'en prendre connaissance.

➤ **Fleurs**

La mairie va continuer cette année le plan fleurs de la commune. Des rosiers rouges ont été plantés sur quelques points de la commune. Ce serait bien que les habitants qui le peuvent installent des jardinières aux fenêtres qui profitent non seulement aux habitants mais aussi aux passants.

➤ **Boîtes aux lettres**

Il reste encore des clefs des boîtes aux lettres normalisées. Elles sont disponibles en mairie.

➤ **Adressage**

Actuellement nous sommes entrain de numériser les rues, calades et chemins de la commune.

Ensuite, le repérage sera sur internet et après nous mettrons des plaques de rues et les numéros sur les maisons .

➤ **Ordures**

A PARTIR DE 1 JANVIER 2020 Le syndicat de ramassage des ordures effectue la collecte des monstres une fois par mois. Le système des rendez vous sera supprimé. La mairie publiera les jours de passage dès qu'ils seront fixé par le SIDOMSA . La collecte a lieu le lundi pour les ordures ménagères et un mercredi sur 2 pour les papiers (poubelles jaunes).

➤ **Aide pour l'amélioration à l'habitat**

Pour faire améliorer la résidence principale il existe deux catégories d'aides, une pour les propriétaires qui louent, et une pour les propriétaires occupants.

Les propriétaires qui s'engagent à louer moins de 6,38 € par m², à des locataires gagnant moins de 20304 € par an pour une personne seule,(39364€ pour une famille de 4 personnes),pendant 9 ans , peuvent obtenir des aides de l'état et de la communautés de communes.

Ces aides sont :

un apport public financier de 30 % maximum

une déduction fiscale de 70 % des revenus

un prêt à taux zéro

une TVA à 5,5 % pour les travaux d'économie d'énergie.

Ces aides ne peuvent être obtenues que pour des travaux facturés par des entreprises, matériaux et main d'œuvre.

Pour tout renseignement :

Mme Anna Fuchs 06 45 67 04 82 qui peut venir à Laviolle aider gratuitement à faire le dossier.

Le Maire

René MOULIN